

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2021-104

L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation accompagnée d'une note de synthèse décrivant l'ordre du jour et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Aurélie MEZIERE, Maire. Conformément à la loi, la séance était publique.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 29

Date de convocation : 9 décembre 2021

Étaient présents : Mme MEZIERE Aurélie, M. BESLE Rémi, Mme LE BIHAN Christine, M. GAUDIN Vincent, Mme HUGRON Valérie, M. ANNAIX Alain, Mme CHALET Jacqueline, M. LOHR Thierry, Mme NECTOUX Michaëlle, M. PENNANGUER Patrick, M. LEPINAY Joseph, Mme DEGUEN Armelle, M. LEROUX Patrice, Mme RENAUDIN Véronique, M. CABAS Anthony, Mme MOISAN Murielle, M. GOULAOUIC Robin, Mme HAMON Sandrine, Mme MENAGER Clémence, Mme CALVEZ Marie-Annick, Mme POULIN Marie-Odile, M. ROUSSEAU Bertrand, M. BELLANGER Éric, M. MELLIER Arnaud, Mme OUARY-GLEMIN Magali.

Absents excusés : Mme SALAUN Marion donne tout pouvoir à Mme MEZIERE Aurélie, M. LEMAITRE Bruno donne tout pouvoir à Mme CALVEZ Marie-Annick, Mme CHEREL Cécile donne tout pouvoir à M. BELLANGER Eric, Mme KUHN DE CHIZELLE Sylvie donne tout pouvoir à Mme POULIN Marie-Odile.

Mme DEGUEN Armelle est nommée secrétaire de séance.

IV - CADRE DE VIE ET TRANSITION TERRITORIALE

Enquêtes publiques : projet éolien à Bouvron

Rapport du Maire

Par arrêté préfectoral n°2021/ICPE/288 en date du 16 novembre 2021, une enquête publique est ouverte sur les communes de Blain et Bouvron concernant l'implantation d'un parc éolien. Ayant une partie du territoire communal situé à moins de six kilomètres de l'implantation prévue, le conseil municipal de Plessé est invité à émettre un avis sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis défavorable au projet de parc éolien ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération est **APPROUVEE** par 12 voix POUR et 17 ABSTENTIONS (Magali OUARY-GLEMIN, Rémi BESLE, Patrick PENNANGUER, Christine LE BIHAN, Arnaud MELLIER, Sandrine HAMON, Robin GOULAOUIC, Jacqueline CHALET, Anthony CABAS, Véronique RENAUDIN, Marie-Annick CALVEZ, Marie-Odile POULIN, Bruno LEMAITRE, Bertrand ROUSSEAU, Sylvie KUHN de CHIZELLE, Eric BELLANGER, Cécile CHEREL).

Extrait certifié conforme

La Maire,

Aurélie MEZIERE



La Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa réception en sous-préfecture et de sa publication en mairie le : **17 DEC, 2021**
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa transmission en sous-préfecture, soit de la publication, soit de sa notification.